



## Code d'éthique

Les membres de l'**Association Québécoise du Propane inc.** croient en la libre entreprise, et reconnaissent l'importance d'adopter des règles d'éthique rigoureuses, afin de mériter la confiance des consommateurs, participer au développement de l'industrie du propane en conformité avec les lois et règlements qui la régissent incluant ceux de l'AQP; en conséquence, ils s'engagent à respecter le présent code d'éthique :

1. Les membres de l'Association s'engagent à offrir aux consommateurs des produits et services de qualité, homologués par un organisme de certification reconnue le cas échéant;
2. Les membres de l'Association s'engagent à adopter et appliquer en tout temps des politiques de vente et de service après-vente empreintes de professionnalisme, d'intégrité et de diligence;
3. Les membres de l'Association s'engagent à agir en tout temps dans l'intérêt à long terme des utilisateurs de propane en les informant adéquatement sur les réglementations régissant l'utilisation du produit, en leur fournissant les manuels ou guides d'utilisation et d'entretien des appareils et équipements et les mesures de sécurité à prendre pour en tirer le maximum d'avantages et de confort;
4. Les membres de l'Association s'engagent à agir en tout temps en conformité avec les lois, règlements, codes et ordonnances régissant l'industrie du propane au Québec, assurant la sécurité des installations, pour la plus grande protection des utilisateurs, du public en général, de la santé et de l'environnement;
5. Les membres de l'Association s'engagent à promouvoir la concurrence loyale dans l'industrie, notamment en s'en tenant toujours au principe du respect des règlements généraux de l'AQP;
6. Les membres de l'Association s'engagent à toujours agir loyalement, avec respect et bonne foi dans leurs rapports avec leurs clients, leurs associés, leurs employés, leurs fournisseurs, les autres membres de l'Association et toutes autres tierces parties. L'Association privilégie le règlement de tout différent par la négociation plutôt que la judiciarisation des dossiers;
7. Les membres de l'Association s'engagent à appuyer le développement de programmes de formation, programmes de qualité, conformité et sécurité et tous autres programmes mis de l'avant par l'Association, pour la promotion et le développement de l'industrie du propane au Québec.

**«SOLIDAIRE DANS LE DÉVELOPPEMENT, SÉCURITAIRE EN TOUT TEMPS»**

**J'affirme l'engagement de notre compagnie à être fidèle à ce code d'éthique.**

Nom de la compagnie : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_